

**Séance du Conseil
du 7 juillet 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 7 juillet 2025 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures;

4. Correspondances;

5. Rapport des comités;

6. Présentation des comptes;

7. Dépenses et engagements de crédit;

8. Adoption des règlements :

9. Avis de motion :

- a) Avis de motion, règlement décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028.

10. Projets de règlements :

- a) 2^e projet de règlement, modification des règlements de zonage 270 et 2021-03, ajout d'usages dans la zone CbM-3;
- b) Projet de règlement décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028.

11. Divers :

- a) Nomination de M^{me} Audrey Boucher à titre d'inspectrice municipale;
- b) Réflexion analyse de la situation et des besoins en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- c) Engagement d'un préposé aux travaux publics à temps plein annuel;
- d) Résolution transfert d'un montant réservé pour le compte d'assainissement des eaux usées;
- e) Autorisation de passage du Défi Vélo Plein Air le 12 juillet 2025.

12. Période de questions;

13. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture

La maire, M^{me} Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2025-07-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2025-07-02

3. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

Procès-verbal séances 2 et 9 juin 2025

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 juin 2025 et extraordinaire du 8 juin 2025, après avoir été lus par chacun des conseillers et conseillères, soient acceptés tels que rédigés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

Au point engagement de crédit, nous aurions dû lire : du chèque C2500062 au numéro C2500084.

Correspondance

4. Correspondance

M^{me} Boucher informe les gens de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace de la confirmation des tenant lieu de taxes (immeubles du gouvernement, CPE, école primaire et CHSLD) et d'une correspondance reçue du MTQ concernant la demande d'afficheur de vitesse.

Aucun rapport

5. Rapport des comités

Présentation des comptes

6. Présentation des comptes

Puisque les citoyens ont accès à l'ensemble des dépenses présentées mensuellement dans le journal local *Le Vaillant*, le Conseil accepte qu'il n'y ait pas de présentation détaillée des comptes lors de la séance.

2025-07-03

7. Dépenses et engagements de crédit

Dépenses et engagements de crédit

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2500085 au numéro C25000114, les dépôts directs du numéro P2500344 au numéro P2500426 et les paiements Accès D du numéro L2500066 au numéro L2500076 pour la somme de 427 130,26 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 67 578,76 \$, totalisant ainsi 495 709,02 \$.

8. Adoption des règlements

Avis de motion, règlement emprunt 1 300 000 \$ TECQ 2024-2028

9. Avis de motion, règlement décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$
COMPRENANT DES TRAVAUX D'ENROBÉ BITUMINEUX,
DE RECHARGEMENT DE GRAVIER, DE DIVERS PLANS DE
RINÇAGE, DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET DE**

REEMPLACEMENT DE CONDUITES DANS LE CADRE DE TRAVAUX À APPROUVER PAR LA TECQ 2024-2028

Je, soussigné, Pierre Martineau, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion au point 10.

10. Projets de règlements

2025-07-04

2^e projet de règlement
modification règlements
zonage 270 et 2021-03
ajouts d'usages CbM-3

- a) **2^e projet de règlement, modification des règlements de zonage 270 et 2021-03, ajout d'usages dans la zone CbM-3**

2^e projet de règlement

RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 270 ET 2021-03 POUR L'AJOUT D'USAGES DANS LA ZONE CBM-3

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut modifier son règlement de zonage et que celui-ci croit qu'il y a lieu de modifier la grille des utilisations permises dans la zone CbM-3;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ordonner et de statuer par règlement de ce Conseil ce qui suit :

Article 1

Aux utilisations déjà permises dans la zone CbM-3 s'ajoute 4.6.1.7 : 3 à 6 logements, 4.6.1.8 : 6 à 8 logements, 4.6.1.9 : 9 logements et plus, 4.6.1.10 : collectives 10 chambres et plus, 4.6.1.11 : aux étages supérieurs du rez-de-chaussée et 4.2.6.2.05 : centre commercial planifié, et que cette définition soit incluse aux règlements de zonage 270 et 2021-03.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, ce 7^e jour de juillet 2025.

Jocelyne Caron
Maire

Sophie Boucher
Directrice générale et
greffière-trésorière

2025-07-05

Projet de règlement
emprunt de 1 300 000 \$
TECQ 2024-2028

- b) **Projet de règlement décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028**

Projet de règlement

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$ COMPRENANT DES TRAVAUX D'ENROBÉ BITUMINEUX, DE RECHARGEMENT DE GRAVIER, DE DIVERS PLANS DE RINÇAGE, DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES DANS LE CADRE DE TRAVAUX À APPROUVER PAR LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours avant la présente séance et que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour autoriser des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers travaux de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre des travaux à approuver par la TECQ 2024-2028, et ce, sur une période de 20 ans.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO XX SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 2025.

Sophie Boucher
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Jocelyne Caron
MAIRE

11. Divers :

2025-07-06

Nomination Audrey
Boucher, inspectrice
municipale

- a) **Nomination de M^{me} Audrey Boucher à titre d'inspectrice municipale**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace gère l'émission des permis sur son territoire à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences*

isolées (c. Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r.35.2);

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Guimont, actuellement inspecteur en bâtiment et en environnement à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, s'apprête à prendre sa retraite en date du 8 juillet 2025 à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a désigné M^{me} Audrey Boucher au poste d'inspectrice municipale par la résolution 2024-10-06 en prévision du départ à la retraite de M. Gilles Guimont;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désigne M^{me} Audrey Boucher à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22)* et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r.35.2)*.

Que M^{me} Audrey Boucher, à titre d'inspectrice, soit chargée, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, de l'émission des permis à être délivrés sur son territoire à l'égard des règlements d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable.

Que M^{me} Audrey Boucher soit autorisée à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ainsi qu'à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont la Municipalité a la charge d'application.

2025-07-07

Réflexion analyse situation et besoins en sécurité incendie

b) Réflexion analyse de la situation et des besoins en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Montmagny

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse produit par le sous-comité régional et souhaite que la MRC se rende plus loin dans sa compréhension des enjeux locaux et dans la possibilité de services partagés;

ATTENDU QUE les Conseil municipaux de Cap-Saint-Ignace et de Montmagny, ainsi que les directions générales ont déjà fait cette démarche et qu'ils adoptent une réflexion commune concernant la pérennité, l'efficacité et l'efficience de leurs services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a une délégation de compétence en incendie avec la Ville de Montmagny

depuis 2016, et que cette structure est efficiente pour les deux parties tant pour les équipements, les ressources, la gestion, etc.;

ATTENDU

les responsabilités incombant aux municipalités ainsi qu'aux ressources du service incendie en matière de protection incendie et de services à la communauté;

ATTENDU QUE

la collaboration intermunicipale est une composante essentielle dans l'amélioration continue des services de sécurité incendie et qu'il est nécessaire d'identifier des pistes d'action concertées et réalistes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

1. De manifester l'intérêt de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à ces démarches et d'être favorable aux prochaines étapes de l'analyse menée par le sous-comité régional en sécurité incendie. Les prochaines étapes incluent la participation à des ateliers, séances de travail ou rencontres de terrain permettant d'apporter la perspective locale en vue de convenir d'un modèle collaboratif et collectif. Comme la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a déjà une structure commune en incendie avec la Ville de Montmagny, la pertinence de la participation d'un représentant de notre Municipalité sur le comité sera à évaluer.
2. De désigner une représentante de la Municipalité, soit M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, qui participera, au besoin, aux travaux du sous-comité régional à titre de personne-ressource pour faire valoir les enjeux spécifiques à notre communauté.
3. D'autoriser, si requis, la mise à disposition temporaire de ressources ou d'expertise locale afin d'alimenter le travail technique du sous-comité.
4. De collaborer aux discussions et à l'élaboration d'un portrait réaliste et opérationnel des défis et forces locales, incluant la tenue d'un court diagnostic organisationnel de notre Service en sécurité incendie (commun) en lien avec les critères d'évaluation régionaux.
5. De transmettre la présente résolution à la direction générale de la MRC de Montmagny ainsi qu'au coordonnateur incendie de la MRC, et de réitérer l'engagement de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à soutenir les efforts visant à moderniser et renforcer les services de sécurité incendie à l'échelle du territoire.

2025-07-08

c) Engagement d'un préposé aux travaux publics à temps plein annuel

Ratification
engagement François
Paradis

CONSIDÉRANT QU'

une offre d'emploi a été affichée pour le poste de préposé(e) aux travaux publics à temps plein annuel;

CONSIDÉRANT QUE

des rencontres et entrevues ont eu lieu afin de combler le poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De ratifier l'engagement de M. François Paradis à titre de préposé aux travaux publics à temps plein annuel selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité de sélection. L'entrée en poste de M. Paradis est ratifiée au 12 mai 2025.

2025-07-09

Transfert 15 000 \$
compte assainissement

d) **Résolution transfert d'un montant réservé pour le compte d'assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros 1997-12-255 et 2011-06-14 constituaient et déterminaient les montants transférés dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons prévu verser 15 000 \$ en 2025 dans ce compte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter un transfert de 15 000 \$ en 2025 dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins.

2025-07-10

Autorisation de passage
Défi Vélo Plain Air

e) **Autorisation de passage du Défi Vélo Plain Air le 12 juillet 2025**

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes du Défi Vélo Plain air passeront dans notre municipalité le 12 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cette organisation demandent à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'autorisation de circuler sur le chemin des Pionniers Est et Ouest, la route du Petit-Cap et le chemin Vincelotte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser les cyclistes du Défi Vélo Plain Air à circuler sur le chemin des Pionniers Est et Ouest, la route du Petit-Cap et le chemin Vincelotte le 12 juillet 2025. Les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être retirés après l'évènement.

Période de questions **12. Période de questions;**

M^{me} Caron répond aux gens présents dans la salle.

2025-07-11

13. Levée de l'assemblée.

Levée de
l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 17.

Jocelyne Caron
Maire

Sophie Boucher
Greffière-trésorière